



MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réf : MVL/2022-11/44680

Paris, le 10 novembre 2022

Le ministre délégué

à

Mesdames et Messieurs les
préfets de région

Mesdames et Messieurs les
préfets de département

Objet : Gestion de la période hivernale et plan urgence enfants à la rue

L'État s'est pleinement mobilisé, ces derniers mois, pour accueillir les déplacés d'Ukraine et assurer l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans domicile. Dans ce contexte, j'ai pu compter sur l'engagement remarquable des services de l'Etat, des collectivités, des bailleurs sociaux, ainsi que des salariés et bénévoles des associations.

Cependant et malgré ces efforts, la demande en hébergement reste forte et la période hivernale nécessite notre plus grande vigilance.

Je souhaite tout particulièrement attirer votre attention sur la situation des enfants à la rue. Comme je l'ai annoncé aux associations le 19 octobre dernier, ma priorité est l'identification rapide de solutions pour tous les enfants sans domicile dont la situation est portée à votre connaissance, et ce quel que soit leur statut administratif.

Pour garantir cette réactivité, je vous demande de **mettre en place des cellules dédiées d'identification et de traitement des situations.** Vous associerez toutes les parties prenantes dans un cadre élargi, en particulier les SIAO et les acteurs de la veille sociale, ainsi que tout acteur dont vous jugerez l'implication pertinente. Vous réunirez ces cellules à l'intervalle qui conviendra, en fonction des besoins remontés par les acteurs.

En particulier, vous veillerez à articuler les services de veille sociale des SIAO avec les rectorats et directions académiques, ainsi que les professionnels des secteurs éducatifs et de l'enfance (médiateurs scolaires, maraudes mixtes, personnels hospitaliers, PMI...) et les collectivités susceptibles d'identifier des situations d'enfants à la rue.

Ces cellules devront permettre de mobiliser tous les moyens à votre disposition afin d'améliorer le repérage et l'évaluation des situations particulières, et de garantir une prise en charge prioritaire des familles avec enfants dans l'orientation vers des solutions de logement dès que cela est possible, ou d'hébergement à défaut. Lorsque des opérations d'évacuations de bidonvilles et de squats sont nécessaires et que des actions de résorption des bidonvilles n'ont pu être construites en amont, vous veillerez également à prévoir systématiquement des solutions d'hébergement pour les enfants et leurs familles.

Vous vous assurerez que tous les ménages dont la situation administrative le permet disposent d'une demande de logement social à jour et privilégieront l'accès au logement en lien avec les réservataires (préfecture, collectivités locales, Action Logement) et les bailleurs sociaux.

En cas de vacance constatée sur certains dispositifs spécifiques (places de stabilisation, places destinées aux femmes enceintes ou post maternité...), je vous demande d'appliquer avec souplesse, exceptionnellement, les critères d'accès de manière à pouvoir accueillir des ménages avec enfants pendant l'hiver.

Une cellule nationale de suivi se tiendra toutes les deux semaines, la prochaine ayant lieu le 10 novembre. Elle identifiera les départements dans lesquels un suivi renforcé pourrait être nécessaire. Elle précisera aussi les indicateurs qui seront analysés. A l'issue de la réunion, un cadre d'enquête précis sera diffusé à vos services, de sorte à disposer de données actualisées régulièrement.

D'ores et déjà, je vous demande de bien vouloir préciser les modalités de suivi que vous aurez mises en place, selon les besoins et les acteurs de votre département, à l'adresse pole-resultats-territoires@dihal.gouv.fr pour le 17 novembre 2022 au plus tard.

Plus largement, je vous demande de poursuivre les efforts engagés et de mobiliser l'ensemble de vos services pour identifier et trouver une solution aux personnes à la rue ou en habitat précaire.

La fin de la « gestion au thermomètre » au profit d'une gestion budgétaire infra-annuelle, au plus proche des besoins, doit vous permettre d'anticiper et d'aborder l'hiver dans de meilleures conditions.

Tout d'abord, l'effort budgétaire conséquent sur l'hébergement d'urgence sera maintenu pour toute la période hivernale de l'année 2022-2023.

Vous adapterez votre parc d'hébergement et votre dispositif de veille sociale en fonction des besoins et dans la limite des crédits qui sont à votre disposition:

Les dialogues de gestion avec la DIHAL vous permettront d'anticiper la trajectoire de l'année 2023, pour laquelle de nouvelles cibles vous seront notifiées. Ces cibles tiendront compte des besoins et des trajectoires locales, et permettront, au niveau national, le maintien d'un parc d'hébergement au niveau actuel.

Dans le cas des périodes de grand froid, des adaptations de la veille sociale (renforcement des maraudes, extension de l'ouverture des accueils de jour) et des ouvertures de places pourront être nécessaires pour protéger les personnes. Vous vous appuyerez comme chaque année sur les préconisations du [guide national](#) relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid, qui reste en application pour l'hiver 2022-2023.

Vous veillerez également au renforcement de l'aller-vers pour assurer le meilleur maillage territorial possible et repérer les publics qui se situent en dehors des circuits classiques de l'accompagnement et de l'hébergement.

Pour favoriser l'orientation des personnes vers les dispositifs adaptés à leurs situations et permettre leur accès aux soins, il conviendra de faciliter la réalisation d'évaluations, en lien avec les SIAO, en application de la circulaire du 31 mars 2022. Ces dispositions doivent être anticipées et gérées dans le cadre de la dotation annuelle des services déconcentrés. En cas d'épisode climatique sévère, des ouvertures de places supplémentaires pour protéger les personnes vulnérables peuvent s'avérer nécessaires.

Les équipes de la Dihal se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'application de ces orientations, et recueillir les difficultés auxquelles vous seriez confrontées.

Je compte sur votre mobilisation,

Olivier KLEIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line and a vertical stroke that loops back up to the top of the 'O'.